



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 58520

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la possibilité pour les salariés candidats aux élections locales de prendre dix jours de congés afin de leur permettre de participer à la campagne électorale. Ces dix jours sont en principe imputables sur leurs congés ou doivent être récupérés. L'application de ce texte pose un problème dans l'éducation nationale, car les congés sont imposés aux fonctionnaires et il est particulièrement difficile d'organiser la récupération des heures perdues. C'est pourquoi, il lui demande quelles dispositions il entend prendre à ce sujet, dans ce secteur de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58520

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1327